

Intergouvernementales:

- Bureau international du Travail,
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture,
- Union internationale des télécommunications.

Non-gouvernementales:

- Alliance coopérative internationale,
- Organisation internationale des employeurs industriels,
- Organisation internationale des journalistes,
- Union interparlementaire,
- Fédération mondiale des Associations pour les Nations Unies

3. La Conférence a élu président S.E. l'Ambassadeur Carlos P. Romulo (Philippines). Ont été élus vice-présidents les délégués représentant les pays suivants: Canada, Chine, Cuba, Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni et Union des Républiques socialistes soviétiques.

4. La Conférence a adopté l'ordre du jour provisoire proposé par le Conseil économique et social en y ajoutant les deux résolutions renvoyées à la Conférence par l'Assemblée générale, concernant respectivement les mesures à prendre contre la propagande en faveur d'une nouvelle guerre et contre ceux qui y incitent, et les nouvelles fausses ou déformées, ainsi que deux propositions présentées par l'Organisation internationale des journalistes.

5. La Conférence a adopté le projet de règlement intérieur établi par le Secrétaire général à la demande du Conseil économique et social. La décision du Conseil selon laquelle le droit de vote à la Conférence n'appartiendrait qu'aux Etats membres des Nations Unies a été contestée, mais la Conférence l'a confirmée.

6. La Conférence a constitué les Commissions suivantes:

- a) Un Bureau, comprenant le Président de la Conférence, les vice-présidents et les présidents des quatre grandes Commissions;
- b) Quatre grandes Commissions auxquelles chaque délégation a été appelée à se faire représenter: